



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026_219

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE – CENTRE DES ARTS VISUELS - BIENNALE DES ARTS VISUELS 2026 -
EXPOSITION "LES FORCES INCONNUES - ARCHIVES DES MONDES INVISIBLES -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET AVEC STEVE CAILLAT**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une programmation de Labanque, équipement culturel communautaire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise une biennale des arts visuels comprenant une exposition à Labanque, du 23 mai au 15 novembre 2026,

Considérant que Steve CAILLAT, détient des œuvres en lien avec le thème de l'exposition,

Considérant qu'en application de l'article R2122-3 1° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat avec Steve CAILLAT domicilié à Saint Thibery (34630), 8 boulevard de la Digue, ayant pour objet le prêt d'œuvres qui seront exposées à Béthune (62400) à la Chapelle Saint-Pry, rue Saint-Pry, à compter de sa date de notification au 15 décembre 2026, à l'occasion de l'exposition « Les Forces inconnues – Archives des mondes invisibles », présentée du 23 mai au 15 novembre 2026, pour un montant forfaitaire de 4 500 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat avec Steve CAILLAT domicilié à Saint Thibery (34630), 8 boulevard de la Digue, ayant pour objet le prêt d'œuvres qui seront exposées à Béthune (62400) à la Chapelle Saint-Pry, rue Saint-Pry, à compter de sa date de notification au 15 décembre 2026, à l'occasion de l'exposition « Les Forces inconnues – Archives des mondes invisibles », présentée du 23 mai au 15 novembre 2026, pour un montant forfaitaire de 4 500 euros nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **13 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 MARS 2026**

Et de la publication le : **16 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien